



Un huissier peut il bloquer un compte bancaire meme en cours de r

Par **MANUC6231**, le **15/06/2009** à **16:15**

Bonjour,

je viens de traverser une periode financiere difficile puisque j n avais plus de travail au point d avoir du faire un dossier de surendettement; j avais un dossier ouvert chez un huissier pour une creance que j n arrivais pas a payer.

Depuis peu j ai retrouvé un travail et recemment cet huissier m a bloqué mon compte bancaire et me proposait de me le debloquer contre un paiement de 1500€, ce que j ai fait..... il restait alors environ 400 € a regler pour cloturer le dossier et j lui demande donc si il etait possible de regler en 3 fois. Il accepte verbalement.... je fais donc le mois suivant un mandat et un autre le mois d'après, c est alors que le 3 eme mois avant la derniere echeance il me bloque a nouveau mon compte bancaire en m ajoutant evidemment des frais .

Alors que j etais en cours de paiement l huissier n agit il pas ici abusivement pour pouvoir ajouter des frais? Agit il en toute légalité?

Par **Solaris**, le **15/06/2009** à **21:22**

Bonjour,

Si vous n'avez pas d'accord écrit pour le règlement en trois fois, l'huissier peut tout à fait vous bloquer les comptes.